



# RECHERCHÉ

## Membres pour le Comité consultatif en urbanisme (CCU)

La Ville de Scotstown sollicite des candidatures de citoyens intéressés à siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le CCU joue un rôle actif dans la planification du territoire. Formé conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le comité est chargé de formuler des recommandations au Conseil municipal sur toute demande de dérogation mineure ou toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement ou de construction que lui soumet le Conseil municipal.

Le comité est composé de résidents et d'élus municipaux. Le comité siège à huis clos, au besoin.

La durée du mandat est d'un (1) an à deux (2) ans et celui-ci peut être renouvelé par le Conseil municipal.

Ce que l'on attend de vous

- Être résident sur le territoire de la Ville de Scotstown;
- Suivre la formation obligatoire exigée par le gouvernement;
- Vouloir participer activement aux réunions en vue de présenter des recommandations au Conseil municipal sur les sujets traités se rapportant à l'aménagement du territoire et au bien-être de la collectivité;
- Avoir un intérêt pour le milieu municipal, en général;
- Avoir une connaissance ou une expertise dans le domaine de l'urbanisme, du droit municipal, de l'architecture ou du patrimoine constitue un atout.

Un bon jugement, une capacité d'analyse, esprit d'équipe, intégrité et discrétion sont des aptitudes recherchées.

Pour postuler

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une lettre de motivation en y décrivant leurs expériences et leurs connaissances pouvant être utiles au sein de ce comité à Madame Monique Polard, Directrice générale, à l'adresse suivante : [ville.scotstown@hsfgc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfgc.ca)

Objet : CCU

Ou par courrier à l'adresse suivante :

Monique Polard, Directrice générale

Ville de Scotstown

101, chemin Victoria Ouest

Scotstown (Québec) J0B 3B0

Date limite : Jeudi 25 avril 2024, à 12 h 00 (midi)